

Jardins, espaces verts et infrastructures

SOMMAIRE :

Météorologie

Maladie sur gazons

Plante spontanée :
Morelle noire

Plante invasive :
Ambroisie à
feuilles d'armoise

Météorologie

Température

Cette dernière semaine, sur les secteurs d'Obernai et de Rouffach, les températures moyennes journalières sont comprises entre 10 et 20 °C avec une température minimale de 4,1°C (enregistrée à Obernai, le 07/10/2017) et une température maximale de 26,8 °C (enregistrée à Rouffach le 29/09/2017).

Pluviométrie

Des précipitations ont été enregistrées localement. Le cumul de pluviométrie est compris entre 25 mm (Obernai) et 39,8 mm (Rouffach).

Les conditions météorologiques de la dernière semaine ont été favorables au développement des maladies cryptogamiques sur gazons et à la pullulation de certaines adventices en milieu urbain.

Maladies sur gazons

Situation actuelle

Sur le secteur d'Ammerschwih, les dégâts observés sur roughs (partie du parcours de golf longeant les trous et placée sur les côtés du fairway où l'herbe y est plus haute) sont liés au cumul d'expression de symptômes de rouilles (visibles le 29/09) et d'oïdium (visible le 06/10).



A gauche : symptômes de rouilles, à droite : oïdium, secteur Ammerschwih
Crédits photos : Sébastien BODELE, partenaire observateur

Sur les terrains de sport des secteurs observés, des foyers de dollar spot sont encore présents localement.

Evolution du risque

Le risque de propagation de l'oïdium et du dollar spot est nul à faible compte tenu des conditions météorologiques actuelles. En revanche, le risque de propagation de la rouille est modéré à important.

Techniques alternatives

Une conduite de fertilisation raisonnée permet de limiter le développement des maladies cryptogamiques des gazons de terrains de sport.

Certaines mycorhizes, en association symbiotique avec le système racinaire des gazons de graminées, sont antagonistes de plusieurs maladies cryptogamiques. Ces mycorhizes, une fois bien implantées, limitent le développement des maladies racinaires en plus de favoriser la croissance racinaire (qui induit une robustesse de la tige et une augmentation de la surface foliaire).

Plante spontanée : Morelle noire (*Solanum nigrum*)

Éléments de biologie

C'est une plante annuelle qui peut mesurer jusqu'à 60 cm de hauteur. *Solanum nigrum*, qui fleurit de juin à novembre, plébiscite les sols à tendance basique, riches en nutriments. Elle se trouve facilement dans les lieux cultivés, les chemins ou les décombres.

Il est à noter que toutes les parties de la plante sont toxiques : la morelle noire contient de la solanine, un alcaloïde puissant.

Situation actuelle

Cette plante a été observée en pleine fructification sur le secteur de Sélestat, en centre ville.



Morelle noire en fructification, secteur Sélestat
Crédits photos : Virginie AUBERT, FREDON Alsace

Evolution du risque

Cette plante, par sa production de graines, peut coloniser rapidement un espace. Le risque de propagation est très important. Afin d'éviter les risques de propagation, il est intéressant d'arracher les pieds de morelle noire avant la production de graines.

Plante invasive : Ambroisie à feuille d'armoise, (*Ambrosia artemisiifolia*)

Éléments de biologie

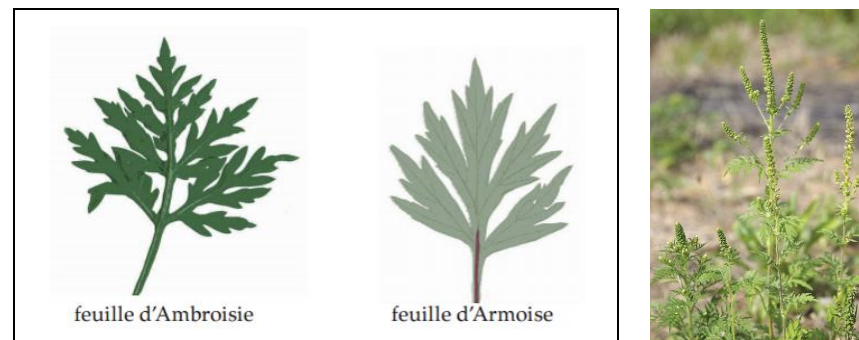
C'est une plante annuelle herbacée qui dispose d'un système racinaire pivotant. La hauteur de la plante peut varier de 30 à 200 cm de haut. Les feuilles opposées sont vertes sur les deux

faces du limbe. La floraison en panicule est visible dès le mois d'août.

Il est important de ne pas confondre l'ambroisie (*Ambrosia artemisiifolia*) avec l'armoise (*Artemisia vulgaris*). Comparer les feuilles de ces deux espèces permet de les différencier facilement : la face inférieure de l'armoise est blanche tomenteuse.

Cette plante présente un risque majeur pour la santé humaine. Son pollen, très allergène, entraîne des troubles respiratoires et oculaires notoires.

(Plus d'informations sur : www.ambrosie.info)



Images extraites de la fiche Ambroisie à feuilles d'Armoise, conservatoire botanique national de Franche Comté (2008) consultable sur www.conservatoire-botanique-fc.org/ambrosie2/fichiers/fiche_ambrosie.pdf

Seuil indicatif de risque

Il convient d'agir dès l'apparition et la présence d'un seul pied. L'ambroisie a de fortes capacités de colonisation et les graines conservent leur pouvoir de germination entre 7 et 40 ans. Arracher le pied avant la floraison permet de limiter sa propagation.

Situation actuelle

L'ambroisie est recensée dans le département du Bas-Rhin et du Haut-Rhin selon le site internet du Comité parlementaire de suivis du risque Ambrosie et autres espèces invasives.

(Plus d'informations ici : www.parlementaires-ambrosie.fr)

Facteurs favorisant

- Sols nus soumis aux risques d'érosion, faible présence d'humus,

- Milieux impactés par l'activité humaine et soumis à des perturbations des couches de sol (travaux...),
- Lots de mélange de graines pour oiseaux contaminés.

Les milieux de prédilection de l'ambrosie sont :

- Les voies de communications (axes routiers et ferroviaires),
- Les rives de cours d'eau,
- Les parcelles agricoles,
- Les chantiers de travaux publics,
- Les terrains en friche,
- Les espaces verts urbains et les jardins de particuliers.

La lutte contre l'ambrosie est rendue obligatoire par arrêté préfectoral dans les départements :

- Du Haut-Rhin par l'arrêté préfectoral du 12 octobre 2006 (n°861/IV),
- Du Bas-Rhin par l'arrêté préfectoral du 24 juillet 2002.

Ces arrêtés prescrivent la destruction obligatoire de l'ambrosie.

Ces arrêtés s'appliquent à tous les propriétaires, locataires ou ayants droit jouissants d'un terrain sur lequel l'ambrosie se développe ou est susceptible de se développer.

Renseigner la présence d'ambrosie à feuille d'armoise sur le territoire : www.signalement-ambrosie.fr

Niveau des dégâts et risques

Bioagresseurs	Dégâts actuels	Risques à venir
Rouilles sur gazon		
Oïdium sur gazon		
Dollar spot sur gazon		
Morelle noire		
Ambrosie à feuille d'armoise		

Risques de dégâts :

Nuls à faibles

Faibles à modérés

Modérés à importants

Très importants



Action pilotée par le ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto.